

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 24 OCTOBRE 2016

Présents : ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, DELAVENAY Chantal, VILLIERS Gérard, ROCH Claire, DEVOS René, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, TISSOT Joëlle, WALL Hélène, LEVET Pascale, BRAND Eric, UDRY Patrick, PAILLOUX Marie-Hélène, POUTEIL-NOBLE Béatrice, COHADE Mercedes, VIANDAZ Christophe, POURRAZ Fabrice.

Excusés : Madame GILLIER Claudette représentée par WALL Hélène, Monsieur CARRIER Laurent.

Secrétaire de séance : Madame DELAVENAY Chantal.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a tout d'abord approuvé le Compte-rendu de la séance précédente, puis :

Pris connaissance des décisions du maire en matière de DIA et des décisions suivantes concernant les marchés publics :

- Décision n° 2016-08 du 23 août 2016 relative au marché de travaux passé avec la société GIRAUDON TP pour la réfection d'un mur de soutènement en pierres en amont de la route de la Vernaz. Le montant du marché est de 14 816,69 € HT.
- Décision n° 2016-09 relative au marché passé avec la société BONFILS pour la fourniture d'un mini tracteur pour le déneigement des trottoirs et la tonte des espaces verts. Le montant du marché est de 27 360,00 € TTC.

Décidé d'adhérer au service commun créé par la Communauté de Communes du Pays Rochois pour l'instruction des autorisations du droit des sols et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

Les actes d'urbanisme suivants seront instruits par la CCPR : Permis de construire et de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme opérationnels, demandes de modifications, abrogations, transfert des décisions et actes évoqués ci-dessus. Les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme d'information continueront à être instruits par les services communaux.

Approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre la CCPR et les communes d'Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, Saint Pierre en Faucigny, Saint Sixt pour la passation d'un marché « accord cadre » en procédure adaptée pour l'achat de fournitures de bureau.

Décidé de verser au desservant de paroisse une indemnité annuelle de 119,55 € pour le gardiennage de l'église communale pour les années 2015 et 2016.

Décidé d'admettre en non valeur des produits irrécouvrables sur le budget principal, pour la somme totale de 5253,74 €.

Monsieur le Maire a ensuite évoqué les dossiers suivants :

Le lancement d'une étude pour la réfection thermique du bâtiment A du groupe scolaire élémentaire,

Le projet de création de trottoirs et de mise en souterrain des réseaux secs le long de la route de Cornier

Le projet de MARPA, pour lequel le dossier présenté par les communes d'Arenthon et d'Amancy a été retenu par Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du schéma gérontologique départemental

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h00.

Fait à AMANCY le 28 octobre 2016.

Le Maire,

Patrick ROSNOBLET.